



Infos DAL 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »
N° 106 - avril 2022

Rallye Anti-Expulsions

A l'initiative du DAL54, et avec le soutien de SiToitLien, d'Un Toit pour les Migrants, du Réseau Education Sans Frontières, de la CGT (UL-Nancy et UD54) et de Solidaires-54 a eu lieu ce vendredi 25 mars le premier rallye anti-expulsions. L'objectif était d'alerter l'opinion publique et les autorités sur les conséquences des expulsions locatives et de faire valoir nos revendications (pas d'expulsions sans relogement, production de logements abordables, revalorisation des aides au logement...).

La journée a commencé par une interview à 7 h 45 sur France Bleu-Sud Lorraine.

Au rendez-vous de 13 h 30, nous étions 4 militants (3 DAL-54 - 1 CGT-54).

Après une nouvelle interview avec France Bleu Sud Lorraine (diffusée samedi 26 au matin), la délégation a fait le tour des acteurs du logement : bailleurs (UNPI, Vivest, mmH, OMH, Vilogia, CDC-H, Batigère, 3F, FNAIM) et institutions (Grand Nancy, CAF, Conseil départemental, Préfecture).

L'accueil a toujours été courtois, mais dans la très grande majorité des cas, nous n'avons pu rencontrer que l'hôtesse d'accueil ... qui s'est engagée à transmettre notre motion à ses responsables dès lundi matin. C'est incroyable le nombre de "responsables" qui sont absents les vendredis après-midi !!!

Quelques exceptions à noter : à mmH-rue de Serre, la responsable de l'agence est venue à notre rencontre. Au Conseil départemental, après avoir été empêchée plusieurs minutes par le vigile de rentrer dans les locaux, la délégation a finalement rencontré un chargé de mission ... qui s'est engagé à transmettre notre message à sa présidente. Mais surtout chez Batigère, nous avons été reçus par le Directeur des relations locatives et par la responsable de l'unité territoriale M&M-Sud qui nous ont consacré près d'une demi-heure pour exposer la stratégie de leur organisme en matière de prévention et de traitement des impayés.

En revanche, nous avons trouvé portes closes à CDC-Habitat, à 3F et ... à la Préfecture ! Après plusieurs mails et appels téléphoniques, DAL54 devrait être reçu prochainement par le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité.

Au dernier rendez-vous de la journée (18 h place Stan), nous étions une petite vingtaine pour écouter le compte-rendu de la journée et accorder une interview à l'Est républicain.

Restons mobilisés car les expulsions locatives et les coupures d'énergie vont reprendre très prochainement.

Reprise sous forme de tract, la motion unitaire sera diffusée par le DAL, courant avril, sur les marchés de Vandoeuvre et du Haut du Lièvre.



Les médias en parlent...



La radio France Bleu Sud Lorraine a diffusé des interviews au sujet des expulsions locatives et du rallye les vendredi 25 et samedi 26 mars matin.



En bref...



L'aide personnalisée au logement (APL), qui permet aux familles modestes ou défavorisées d'assurer le paiement de leur loyer, a été, tout au long de l'actuel quinquennat, l'objet de multiples attaques :

- En 2017, baisse de 5 € par mois, soit 60 € par an pour les 6, 5 millions d'allocataires. Cela permet, en année pleine une économie pour l'Etat de 400 millions € ;
- En 2018, l'Etat a réduit le montant de l'APL versée aux organismes HLM, leur imposant de réduire d'autant leur loyer. Une économie pour l'Etat de 1, 5 milliard €, au détriment de la capacité d'investissement des organismes ;
- En 2021, la prise en compte en temps réel des ressources des ménages a fait gagner à l'Etat 1, 2 milliard €.

Toutes ces « réformes » se sont faites au détriment des ménages les plus fragiles, et au détriment des personnels des Caisses d'allocations familiales (CAF), organismes payeurs.

Elles ont également fait un heureux : le fameux cabinet McKinsey, qui a empoché 3, 88 millions € d'honoraires pour adapter les programmes informatiques des CAF à ces réformes régressives !



Prioritaires HLM

A la liste (déjà longue) des ménages prioritaires pour l'attribution d'un logement HLM, une loi récente a rajouté « *les mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.* »

Super Prioritaires

Peut désormais être reconnu prioritaire et urgent (procédure DALO), le relogement d'une personne handicapée, logée dans un logement non adapté à son handicap. Jusqu'à présent, il fallait qu'en plus son logement soit non-décent.





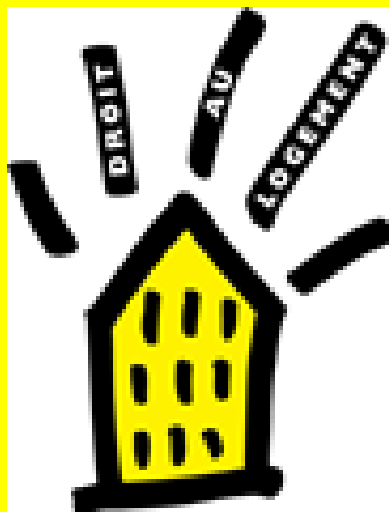
DAL54 y est...

DAL54 est désormais sur Internet.
N'hésitez à consulter son site !
Vous y trouverez la présentation du DAL,
une rubrique « Actualités », les derniers
bulletins « Infos DAL 54 », et un recueil
juridique compilant toutes les dispositions
législatives et réglementaires relatives à la
mise en œuvre du droit au logement...

www.dalnancy.fr

DAL54 y sera...

Le 1er mai 2022, DAL54 sera présent à la fête
de l'UL-Nancy-CGT, au 17 rue Drouin à Nancy.
Venez nombreux nous y rejoindre !



Droit au Logement – DAL54
17 rue Drouin 54000 Nancy

Permanences :
(hors vacances scolaires)

- Les 1ers et 3èmes jeudis de 14 h à 17 h,
au 17 rue Drouin à Nancy,
- Les 2èmes et 4èmes jeudis de 14 h à 17 h,
à l'espace Coppens, allée Marken, à
Vandoeuvre.

association-droit-au-logement@orange.fr

03.83.30.31.32

www.dalnancy.fr

